



COMMUNE D'ARCIS-SUR-AUBE
1 place des Héros
10700 ARCIS-SUR-AUBE

ARRÊTÉ no. 2024/137
Portant restriction temporaire
de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune d'ARCIS-SUR-AUBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,

Vu la demande en date du 18 septembre 2024 par la société INEO,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que des travaux seront réalisés rue de Troyes, rue de Brienne, rue de Paris, rue de Châlons, rue Jean Jaurès, route de Nozay, avenue de la gare et rue Colonel Driant (travaux de terrassement),

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité au droit du chantier sus-cité qui sera réalisé à partir du 19 septembre 2024 jusqu'au 29 novembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Du 19 septembre 2024 jusqu'au 29 novembre 2024, la chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée, rue de Troyes, rue de Brienne, rue de Paris, rue de Châlons, rue Jean Jaurès, route de Nozay, avenue de la gare et rue Colonel Driant suivant l'avancée du chantier mobile. La vitesse sera limitée à 30Km/h.

Article 2 : Du 19 septembre 2024 au 29 novembre 2024, le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant, rue de Troyes, rue de Brienne, rue de Paris, rue de Châlons, rue Jean Jaurès, route de Nozay, avenue de la gare et rue Colonel Driant suivant l'avancée du chantier mobile.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera à la charge du demandeur.

Article 4 : Conformément à l'article R. 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 6 : Notification du présent arrêté sera transmise à :

- La brigade de Gendarmerie Nationale d'ARCIS SUR AUBE
- La société INEO
- La Police Municipale d'ARCIS SUR AUBE
- Les services techniques municipaux

Arcis-sur-Aube, le 19 septembre 2024

Charles HILLER
Po: Alain LORNE, Adjoint